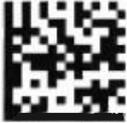


MAIRIE  
DE  
BESANÇON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 18 septembre 2025**

Publié le : 30/09/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

M. Abdel GHEZALI

**Étaient absents :**

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 5 - Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire : Modification des commissions et représentations

Délibération n° 008021

## Election d'une nouvelle Adjointe à la Maire : Modification des commissions et représentations

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-33

Vu la démission, en date du 3 septembre 2025, de Mme Annaïck CHAUVET en tant que 14<sup>ème</sup> Adjointe, il convient de procéder à de nouvelles désignations dans diverses structures.

### I. Modification des représentants Ville Besançon

<b>Ecole maternelle Jules Ferry</b>		
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Titulaire	Annaïck CHAUVET	Valérie HALLER

<b>Société d'Economie Mixte de Micropolis</b>		
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Titulaire	Nicolas BODIN	Nicolas BODIN
Titulaire	Kévin BERTAGNOLI	Kévin BERTAGNOLI
Titulaire	Annaïck CHAUVET	Anthony POULIN
Titulaire	Ludovic FAGAUT	Ludovic FAGAUT

<b>Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics (CFA BTP),</b>		
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Titulaire	Annaïck CHAUVET	Jean-Emmanuel LAFARGE

<b>Ecole élémentaire Jules Ferry</b>		
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Titulaire	Annaïck CHAUVET	Jean-Emmanuel LAFARGE

<b>Lycée Pierre-Adrien Paris</b>		
	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
Titulaire	Annaïck CHAUVET	Jean-Emmanuel LAFARGE
Suppléant	Jean-Emmanuel LAFARGE	Annaïck CHAUVET

### II. Modification de la constitution des commissions

Il est proposé que Madame Valérie HALLER intègre la commission n° 2 « Territoire, résilience, transition écologique », et que Madame Annaïck CHAUVET intègre la commission n° 1 « Finances, Ressources Humaines, Attractivité, Coopération ».

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- désigne Mme Valérie HALLER en qualité de représentante de la Ville de Besançon à l'école maternelle Jules Ferry,

- désigne M. Anthony POULIN en qualité de représentant de la Ville de Besançon à la Société d'Economie Mixte Micropolis,
- désigne M. Jean-Emmanuel LAFARGE en qualité de représentant de la Ville de Besançon dans les structures suivantes :
  - o le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics (CFA BTP),
  - o l'école élémentaire Jules Ferry
  - o le Lycée Pierre-Adrien Paris,
- désigne Mme Valérie HALLER au sein de la Commission n° 2 « Territoire, résilience, transition écologique »,
- désigne Mme Annaïck CHAUVET au sein de la Commission n° 1 « Finances, Ressources Humaines, Attractivité, Coopération »

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Abdel GHEZALI  
Adjoint



Anne VIGNOT